



Problème avec un contrat de formation, École de commerce(bts)

Par **parisienparis**, le **10/04/2008** à **11:12**

je suis dans une école de commerce,j'ai donc signer un contrat et payer la somme inscrite sur le contrat.

le problème est le suivant:j'ai demander a l'école une copie du contrat 3 mois apres le debut des cours.Celle ci me la donner,

J'ai constater que l'école n'avez pas signer le contrat.

Puis- je donc demander à être rembourser

et sortir de cette école, car celle ci peut nier a tout moment qu'il y est un contrat et peut donc me virer sans que je n'ai de preuve d'avoir ete inscrit dans cette école.

L ecole est donc flexible et peut renier le contrat a tout moment car elle ne l a pas signer.